

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Le onze mai deux mil dix-sept à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 02/05/2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY - André Marie FORRIERRE - Franck LEFEBVRE - - Gisèle GARREAUD - Chantal MAILLY- Raymond DENHEZ - Laurent HUTIN - Agnès PETYT - Marie-Françoise DELLOUE - Jérôme MELI- Isabelle GALLOIS - Floriane THIELAIN - Julien LALAUX - Monique MILHEM

Absents excusés : Pascale BENGIN qui donne procuration à Annie PATTE
Logan RAMETTE qui donne procuration à Julien LALAUX
Yves WAYEMBERGE

Absents : Christophe FERON

Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 15 (17 pour les votes car 2 procurations)

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19H58**

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

1. PARC EOLIEN ELINCOURT-DEHERIES-WALINCOURT SELVIGNY

Suite aux délibérations prises antérieurement sur le projet de parc éolien « Elincourt-Dehéries et Walincourt-Selvigny, la société ENGIE Green a demandé à présenter son dossier auprès du conseil municipal pour lever les doutes et ambiguïtés. Le Maire présente donc Monsieur Bertrand DEVOSSEL et lui donne la parole.

Après avoir présenté sa société issue de la fusion de Maïa Eolis avec Engie Green, M. DEVOSSEL présente des vues réalisées par l'Architecte Paysagiste aux alentours du Moulin. Malheureusement sa présentation ne convainc pas le conseil et celui-ci demande que soient réalisées d'autres vues permettant de situer les éoliennes dans un cercle fictif autour du moulin.

Mr DEVOSSEL accède à la demande du conseil et produira dans quelque temps les documents.

Par contre, il est nécessaire que le conseil donne son aval sur les conditions de démantèlement pour lesquelles un imprimé avait été envoyé en avril 2017 et destiné au dossier déposé auprès de la DREAL. Le conseil à l'unanimité donne son accord sur les conditions de démantèlement mais cette décision ne présume en rien de la décision d'accorder ou non l'implantation des éoliennes. Les mesures d'accompagnement devront de toute façon être négociées.

2. ACCEPTATION D'UN DON

Le Maire explique au conseil qu'un don manuel de **242.000 euros** a été reçu sur le compte de la commune ouvert auprès de la Banque de France.

Ce don a été émis par MM. Bernard et Emmanuelle DELATTRE, anciens Walincourtois, qui vivent et qui ont prospéré à l'étranger.

Le don est destiné à l'aménagement de la nouvelle salle polyvalente à vocation sportive et culturelle.

Le conseil accepte bien entendu à l'unanimité ce don providentiel et remercie les donateurs pour leur geste appréciable et apprécié. Sur avis du Percepteur, les fonds seront imputés au compte 10251 en section d'investissement.

Le conseil accepte d'affecter cette somme à l'aménagement de la salle polyvalente à vocation sportive et culturelle.

Le conseil décide d'honorer Bernard et Emmanuelle DELATTRE en donnant leurs noms à la salle.

3. PLU- RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Maire expose :

Suite à la délibération du conseil municipal du 05 juin 2013 et confirmée par celle du 24 novembre 2014 prescrivant la transformation du P.O.S en P.L.U., une enquête publique a eu lieu du 13 février 2017 au 16 mars 2017 inclus (arrêté municipal du 18 janvier 2017)

L'enquête publique est achevée et le Commissaire Enquêteur a remis son rapport. Celui-ci émet un **AVIS FAVORABLE**. Il émet cependant des réserves pour que le conseil municipal apporte des réponses concrètes aux observations des personnes publiques associées et plus particulièrement à celles de l'Etat.

Le maire rappelle qu'une réunion de la commission a permis de donner une réponse aux personnes publiques associées présentes (DDTM- Chambre Agriculture, SCOT) et que les modifications acceptées ont été intégrées à la version définitive soumise ce jour à l'approbation du conseil.

4. APPROBATION DU PLU

Vu la délibération en date du 05 juin 2013, complétée le 24 novembre 2014, prescrivant l'élaboration du PLU ;

Vu la délibération en date du 19 juillet 2016 arrêtant le projet de PLU

Vu l'arrêté municipal en date du 18 janvier 2017 mettant le PLU à l'enquête publique

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique nécessitent quelques modifications du PLU ;

Considérant que les modifications demandées par les Personnes Publiques Associées ont été prises en compte dans le dossier définitif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Walincourt-Selvigny:

1/ décide d'approuver à l'unanimité le PLU, tel qu'il est annexé à la présente

2/ de préciser que cette décision fera l'objet d'une parution dans la Voix du Nord ;

3/ que la présente délibération sera notifiée au :

- Représentant de l'Etat dans le Département
- Président du Conseil Régional
- Président du Conseil Général
- Président de la Chambre d'Agriculture
- Président de la Chambre de commerce et d'industrie
- Président de la Chambre des Métiers
- Président de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis
- Président de l'EPCI chargé du suivi du SCOT ;
- Direction Départementale de l'Equipement (Cambrai)
- Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS- Lille)
- Président du CRPF Amiens
- Les maires des communes limitrophes

4/ de dire, que conformément aux textes en vigueur, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant une période de 1 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication ; le dossier est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

5. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable rend compte des travaux de sa commission.

QUESTIONS DIVERSES

PROPOSITION ACHAT GRILLES EXPOSITION

Dans le cadre de la dissolution de la société philatélique du Cambrésis, des panneaux d'exposition protégés (avec vitres) sont disponibles à la vente d'occasion. Le prix est fixé à 500€ les 10 panneaux d'exposition. Le conseil décide par 14 Pour et 3 Abstentions d'acquérir 10 panneaux au prix maximal de 500€.

FETE DE NOEL

Le conseil décide à l'unanimité de confier le spectacle de Noël à Bertrand HIEN pour « le Noël enchanté du Yétou ». La prestation se déroulera le vendredi 8 décembre 2017 en deux séances (9h15 pour les élémentaires et 10h30 pour les maternelles). Le prix est de 1300 € charges comprises pour 260 enfants. En cas de dépassement il sera facturé 5€ enfant supplémentaire.
Les crédits sont prévus au compte 6232 fêtes et cérémonies du budget 2017.

JURY CRIMINEL 2018

Le conseil municipal est invité à désigner par tirage au sort sur la liste électorale générale six électeurs pour la liste du jury criminel 2018. Le tirage, réalisé en public, donne les résultats suivants :

- | | |
|-------------------|----------------------|
| 1- (page 60 n°2) | Jean-Claude DUQUENNE |
| 2- (page 59 n°7) | Sylvain DUPONT |
| 3- (page 110 n°5) | Serge LEVERD |
| 4- (page 53 n°6) | Françoise DOUCE |
| 5- (page 37 n°1) | Philippe COTTRET |
| 6- (page 40 n°5) | Cassandra DE WYNDT |

TRANSFERT DE CREDITS

La perception demande de régulariser un dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants pour un montant de 105€. Pour ce faire il est indispensable de transférer des crédits comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte 6068	autres fournitures	- 105 €
Compte 7391172	dégrèvement THLV	+ 105 €

Le conseil accepte le transfert de crédits à l'unanimité

ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE

Le Maire informe le conseil que trois sociétés ont été contactées pour le matériel technique de désherbage. A matériel et qualité égale, c'est la société PATOUX la mieux-disante.

Le conseil accepte le devis des Ets PATOUX pour un montant de 11.000€ HT pour la désherbeuse et donne un accord de principe pour la balayeuse- 3000€ HT- sous réserve d'une démonstration probante et dont le résultat sera conforme aux attentes de la commune. Les crédits ont été prévus au budget 2017 en investissement au programme 9240.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE DEHERIES

En vue de la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec la commune de DEHERIES pour compenser les frais liés à la mise à disposition des moyens matériels et humains de la mairie de Walincourt-Selvigny, il convient de fixer le montant de cette participation.

Le montant proposé par le Maire est de 700 ou 800 euros annuels.

Le conseil fixe à l'unanimité la participation annuelle à la somme de 800 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 22H40

Suivent les signatures

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,